

6.2. Evaluation qualitative

6.2.1. Qualité de l'emploi

L'aide de la Région wallonne à l'investissement pour la création et le développement des micro-entreprises est calculée à partir de différents éléments. Il s'agit de l'objectif de création d'emplois, la qualité de l'emploi, l'intérêt de l'activité de l'entreprise, la réalisation d'un investissement dans un site d'activité économique désaffecté et l'aide complémentaire pour l'entreprise faisant partie d'un pôle de compétitivité. Dans ce sens, la qualité de l'emploi est un indicateur supplémentaire retenu pour évaluer l'atelier rural. La qualité de l'emploi s'apprécie dans le questionnaire notamment en fonction de la formation des travailleurs, la flexibilité du travail en ce compris l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la pérennité des emplois, ainsi que l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'entreprise.

6.2.1.1. *Pérennité des emplois*

Les emplois occupés en atelier sont durables. Parmi les sept entreprises qui occupent du personnel, 71% affichent une augmentation de leur effectif [tableau 24], et pour les autres entreprises, le personnel est resté constant. L'entreprise 7 envisage d'engager deux travailleurs supplémentaires dans le courant de l'année 2009, pour autant qu'elle trouve la main d'œuvre qualifiée dont elle a besoin. En outre, à l'unanimité, les sept entrepreneurs rencontrés, et qui ont du personnel, offrent des contrats à durée indéterminée à leurs employés

Tableau 24 : Evolution du nombre de travailleurs, entrepreneur(s) compris, depuis l'installation de l'entreprise en atelier rural.

	ETP (t = installation en atelier)	ETP (t = déc. 2008)	Intervalle de temps	Evolution (ETP / an)
Entreprise 1	18	22	1 an	4.00
Entreprise 2	5	24.5	7 ans	2.79
Entreprise 3	34	36	2 ans	1.00
Entreprise 4	1.5	5	9 ans	0.39
Entreprise 5	2.66	5.33	10 ans	0.27
Entreprise 6	2.33	2.33	5 ans	0.00
Entreprise 7	6	6	8 mois	0.00

6.2.1.2. Egalité hommes-femmes

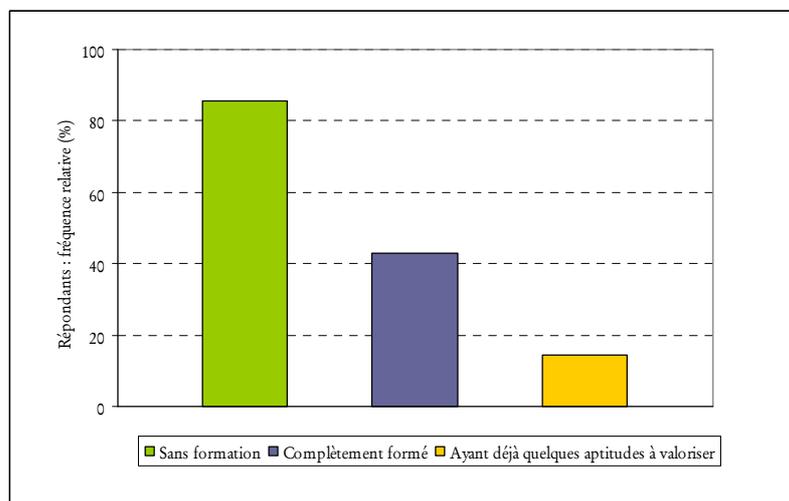
Comme indiqué au tableau 19, la majorité de la main d'œuvre engagée au sein des ateliers est masculine. Près de trois travailleurs sur quatre (73%) sont des hommes. Le secteur d'activité des entreprises peut notamment expliquer la faible représentation des femmes. Pour rappel, trois entreprises sont actives dans le secteur de la construction, une en génie industriel, et pour deux autres entreprises il s'agit d'une exploitation forestière et d'un garage.

6.2.1.3. Formation des travailleurs

Le personnel engagé au sein des ateliers est généralement sans qualification spécifique. Quatre entreprises sur sept engagent uniquement du personnel de ce type. Deux entreprises engagent aussi bien du personnel formé que sans aucune formation. Une seule entreprise n'engage uniquement que du personnel formé et directement fonctionnel [figure 3].

Des séances de formation en collaboration avec le Forem, des cours particuliers, ou encore des formations sur place sont alors mises en place au sein des entreprises. A la question : « Avez-vous mis en place un programme de formation pour votre personnel », les sept entreprises engageant du personnel répondent « oui ».

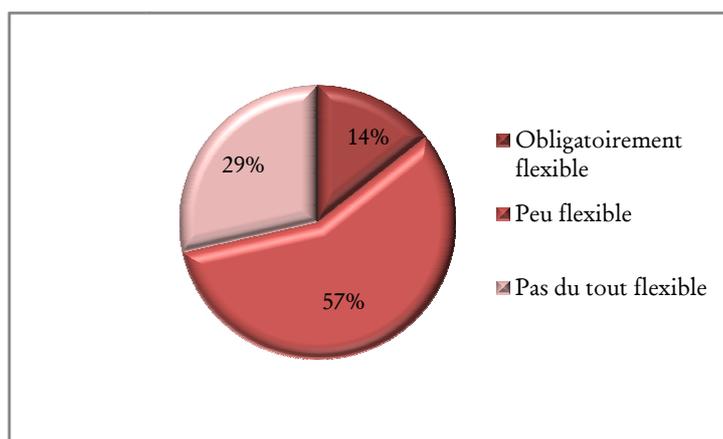
Figure 1 : Distribution des entreprises engageant du personnel, selon que celui-ci soit sans formation, complètement formé ou ayant déjà quelques aptitudes à valoriser.



6.2.1.4. Demande de flexibilité

De manière générale, le personnel engagé en atelier n'est pas soumis à des horaires changeants. 57% des entrepreneurs ne demandent que peu de flexibilité de la part de leur personnel. Celui-ci travaille alors généralement à heures fixes, hormis quelques exceptions, en haute saison par exemple. 29% ne nécessitent aucune flexibilité de leur personnel. Le travail s'effectue alors toujours à heures fixes. Une seule entreprise parmi les sept qui engagent du personnel, attend de la part de celui-ci qu'il soit obligatoirement flexible, les horaires de travail changeant alors en permanence [figure 4]. Dans ce dernier cas, l'entrepreneur précise que le personnel est mis au courant de cette exigence au moment de son engagement.

Figure 4 : Distribution des entreprises engageant du personnel, selon la manière dont elles évaluent la flexibilité demandée à leur personnel en matière d'horaire de travail.

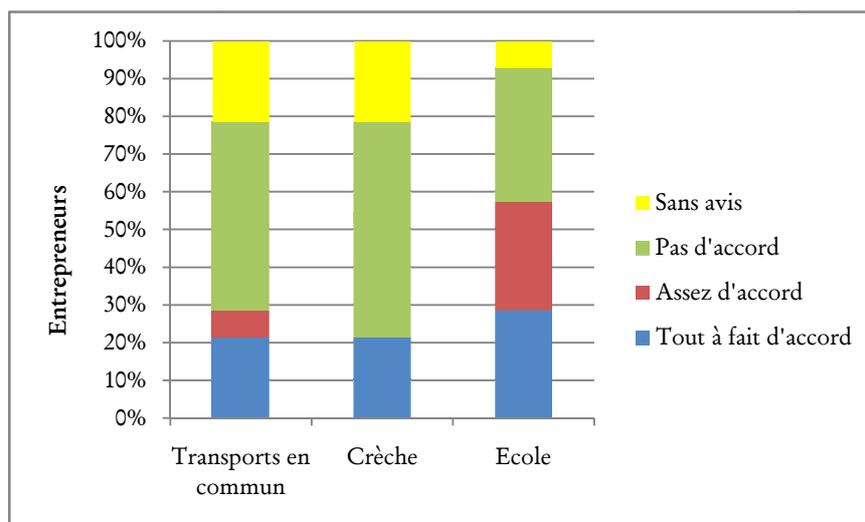


6.2.1.5. Services offerts à proximité de l'atelier

La qualité de l'emploi peut également être appréciée à partir de différents services qui seraient ou non disponibles à proximité de l'atelier. Les services choisis sont les transports en commun, une crèche et une école. La proximité de ces deux derniers services permettant alors de déposer les enfants sur le chemin du travail.

Afin d'apprécier la qualité de ces éléments, des affirmations étaient exposées aux entrepreneurs et ceux-ci devaient nous dire s'ils étaient « *tout à fait d'accord* », « *assez d'accord* », « *pas d'accord* », ou « *sans avis* » par rapport à celles-ci. Les résultats présentés [figure 5] font suite aux réponses émises par les quatorze entrepreneurs rencontrés. Il en ressort qu'il est rarement possible de se rendre aux ateliers par le biais de transports en commun et que très peu de travailleurs ont l'occasion de déposer leurs enfants à l'école ou à la crèche sur le chemin du travail.

Figure 5 : Distribution des entreprises hébergées et ayant été hébergées, selon leur réponse aux affirmations suivantes :
« *Il est possible et aisé de venir travailler à l'atelier via les transports en commun* » ;
« *L'atelier est situé à proximité d'une crèche ou autres services de garde d'enfants* » ;
« *L'atelier est situé à proximité d'infrastructures scolaires* ».



6.2.2. Intérêt des activités

Comme annoncé au point précédent, l'intérêt de l'activité est un élément pris en compte pour déterminer la prime à l'investissement. Pour cette raison, cet indicateur est retenu pour l'évaluation des ateliers ruraux et s'apprécie par le biais du questionnaire selon la diversité des activités de l'entreprise, sa participation à des démarches particulières dans les domaines de la recherche et du développement, le développement d'un projet innovant, mais aussi à partir du domaine d'activités de l'entreprise ; à savoir s'il est repris dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 06/05/04 et dont fait partie l'agro-alimentaire, l'environnement et l'utilisation rationnelle des énergies ou encore sa participation à un pôle de compétitivité¹.

Le tableau ci-dessous présente les activités réalisées au sein des entreprises et distribue celles-ci selon leur niveau de diversité. La diversité de l'entreprise est appréciée selon les produits et les services proposés. L'entreprise implantée à Froidchapelle, productrice de vins et liqueurs n'a pas été classée, étant donné qu'elle n'a pas été rencontrée.

Tableau 25 : Distribution des entreprises rencontrées selon la diversification de leurs activités.

Secteur	Diversité : niveau 1	Diversité : niveau 2	Diversité : niveau 3
Construction	1 (terrassment)	1 (isolation et étanchéité des toitures + installation de panneaux thermo-techniques)	1 (construction + rénovation + kit de panneaux photovoltaïques)
Génie industriel		1 (Négoce de pièces détachées pour matériel de manutention + placement sur site)	
Commerce	2 (vente de mobilier de jardin : 2 x)		1 (vente de jacuzzi, sauna + aménagements extérieurs des piscines + vente de pellet de chauffage)
Agro-alimentaire	1 (Desserts au chocolat)		
Economie sociale	1 (ateliers créatifs : cuisine, peinture,...)		1 (exploitation forestière + scierie + menuiserie + bois de chauffe)
Secteur automobile		1 (garage + vente de pièces)	

¹ Un pôle de compétitivité peut être défini comme la combinaison d'entreprises, centres de formation et unités de recherche publiques et privées dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant. Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché et devra rechercher la masse critique pour atteindre une compétitivité mais aussi une visibilité internationale.

Les activités de cinq entreprises relèvent d'un des domaines d'activités spécifiques repris dans l'AGW. Deux sont actives dans le domaine de l'agro-alimentaire (préparation de desserts en chocolat aux Délices d'Ellezelles et production de vins et liqueurs à l'atelier de Froidchapelle), et trois autres contribuent à l'utilisation rationnelle des énergies, en vendant soit des pellets de bois pour le chauffage, soit des panneaux photo-thermiques, ou encore, en proposant des kits d'installation facile de panneaux photovoltaïques.

En outre, l'entreprise Thermo Technique, située dans l'un des ateliers de Brunehaut, est inscrite dans une démarche de clustering. Il s'agit du cluster wallon CAP 2020. Celui-ci regroupe des entreprises (constructeurs, architectes, ainsi que producteurs de matériaux de construction) visant à mieux intégrer les dimensions environnementales et sociales dans la construction. L'objectif des membres de ce cluster est d'atteindre une réduction significative de la consommation d'énergie à l'horizon 2020, au delà des objectifs du Protocole de Kyoto et au-delà des objectifs du décret wallon sur la performance énergétique des bâtiments. Hormis cette démarche partenariale, aucune des entreprises actuellement implantées en atelier ne travaille en synergie avec d'autres entreprises, centres de formation ou unités de recherche publiques et/ou privées autour de projets communs au caractère innovant.

6.2.3. Notoriété des ateliers

Comme déjà présenté précédemment [cf. 5.1.3.], bien qu'effectuant des opérations de communication afin de promouvoir leurs ateliers ruraux, les communes n'ont jamais réellement eu l'opportunité de procéder à une sélection des entreprises bénéficiaires. En effet, certaines communes nous confient qu'un seul candidat s'est présenté, tandis que d'autres, sans donner de précision, annoncent que l'atelier n'a pas fait l'objet de nombreuses sollicitations. Les ateliers de deux communes seulement ont attiré plusieurs candidats. Mais pour l'une d'entre elles, ce sont les circonstances : fonctionnalité et disponibilité de l'atelier vis-à-vis des exigences des candidats, qui ont procédé à la sélection plutôt que la commune elle-même, tandis que l'autre, souhaitant faire de son atelier, un lieu de production plutôt que de stockage a porté son choix sur l'unique candidat qui répondait à cette exigence.

Bien entendu, la notoriété des ateliers ne peut être jugée sur base uniquement de l'engouement que lui ont porté les entrepreneurs. Des structures peuvent en effet être bien connues de la population, sans pour autant attirer les foules. La question porte alors sur l'intérêt porté à ces structures plutôt que sur leur notoriété.

Des témoignages recueillis, il ressort cependant la nécessité de mettre davantage en avant le caractère partenarial du projet, par le biais d'une enseigne, par exemple, sur laquelle serait présenté le projet et qui indiquerait l'identité de l'entreprise partenaire. En effet, à plusieurs reprises, les entrepreneurs expliquent que les « gens » ne savent pas ce qui se fait dans l'atelier, ni même que la commune a participé à la conception de cette structure.

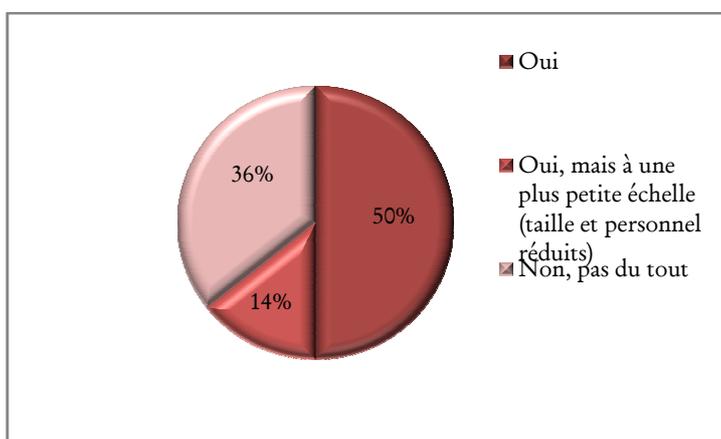
6.2.4. Efficacité et influence quant à l'implantation des entreprises en milieu rural

L'évaluation des ateliers ruraux passe également par l'estimation de leur efficacité à inciter les entrepreneurs à s'implanter en milieu rural. Cette notion s'apprécie notamment par le biais d'une approche prospective : « que font les entrepreneurs une fois qu'ils quittent cette structure d'accueil ? », mais aussi par le fait de savoir si les entrepreneurs auraient réalisé leur projet sans cette aide ou s'ils renouvelleraient l'expérience si c'était à refaire. Enfin, les conséquences bienfaites d'une implantation en atelier rural, telles que la facilitation de l'intégration sociale de l'entrepreneur au sein de sa commune ou encore l'esquive de conflits entre l'entrepreneur et son voisinage peuvent également aider à l'implantation d'entreprises en milieu rural.

L'occupation des ateliers est déjà un très bon indicateur en termes d'incitation à l'entrepreneuriat en milieu rural. Comme nous avons pu le constater précédemment (tableaux 7 et 23), hormis quelques exceptions, les ateliers dont le but est d'être loué par un entrepreneur, restent rarement inoccupés pendant de longues périodes. De ce premier constat, nous pouvons déjà tirer une première conclusion : les ateliers sont utilisés.

D'autre part, un entrepreneur sur deux, déclare que s'il n'avait pu louer un bâtiment de cette taille pour le loyer raisonnable demandé, il ne lui aurait pas été possible de réaliser son projet entrepreneurial, ou du moins n'aurait pu connaître une expansion si florissante de ses activités. En outre, parmi les entrepreneurs jugeant l'atelier comme n'ayant pas été un facteur essentiel à la réussite de leur projet, la moitié estime que s'ils ne s'étaient pas implantés dans un atelier rural, ils auraient bien trouvé un autre bâtiment à louer. La figure 6 nous présente la distribution des entrepreneurs selon leur réponse à la question suivante : « Auriez-vous pu réaliser votre projet sans cette aide ? ». Des résultats ici constatés, une seconde conclusion peut être tirée : les ateliers ruraux ouvrent des portes à un plus large panel d'entrepreneurs potentiels.

Figure 6 : Distribution des entreprises hébergées et ayant été hébergées, selon leur réponse à la question suivante : « Auriez-vous pu réaliser votre projet sans cette aide ? ».



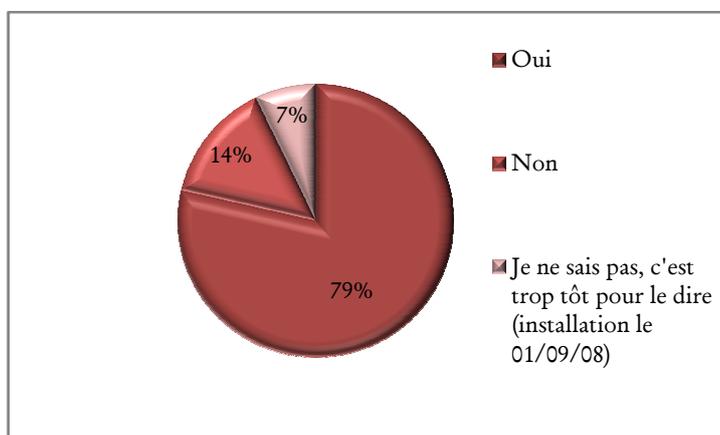
Lors de nos rencontres avec les entrepreneurs, nous avons remarqué que beaucoup d'entre eux apprécient fortement la location, que ce soit pour débiter ou sécuriser un tournant de leur carrière entrepreneuriale. Pour certains, la location est indispensable, leurs fonds propres ne leur permettant pas de construire leur propre bâtiment. Tandis que pour d'autres, il s'agit d'une attribution préférentielle de leur capital à l'achat de marchandises, machines ou autres plutôt qu'au financement d'un bien immobilier, cela afin de maximiser la rentabilité de leurs activités. D'autres encore, plus nuancés cette fois, pensent que si des bâtiments locatifs n'étaient pas mis à leur disposition, ils seraient probablement propriétaires, mais certainement pas de bâtiments offrant de si grands espaces et étant d'aussi bonne qualité que celle offerte par les ateliers. Bien que les entrepreneurs ne se bousculent pas pour s'implanter en atelier [cf. 5.1.3.1.], une réelle demande en matière de location de bâtiments industriels est donc clairement mise en avant au travers des témoignages collectés. Cette demande n'est toutefois pas présente au sein de toutes les communes, et comme conseillé précédemment, il est important que la conception d'un atelier rural s'inscrive bien dans une démarche participative émettant un réel souhait de voir s'implanter une telle structure au sein de la commune [cf. 6.1.6.].

Les ateliers ruraux répondent donc à une demande, et celle-ci a été qualifiée comme contentée, eu égard aux réponses émises aux deux questions suivantes :

- « Si c'était à refaire, choisiriez-vous à nouveau l'atelier rural comme outil de développement de votre entreprise ? » ;
- « Pensez-vous que l'atelier soit un outil efficace à l'installation d'entreprises en milieu rural ? ».

A la première question, 79% répondent « oui » et pour les deux entrepreneurs qui répondent « non », l'un précise : « non, pas nécessairement en atelier, mais en tout cas dans un bâtiment à louer », et l'autre : « pas dans celui que j'ai occupé en tout cas, il ne convenait pas à mes besoins » [figure 7].

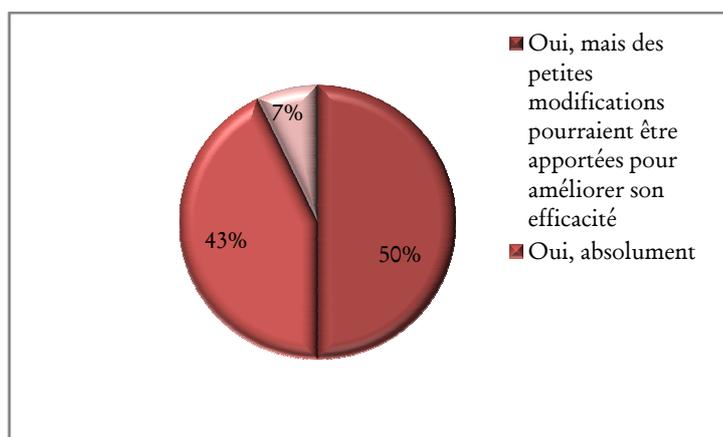
Figure 7 : Distribution des entreprises hébergées et ayant été hébergées, selon leur réponse à la question suivante : « Si c'était à refaire, choisiriez-vous à nouveau l'atelier rural comme outil de développement de votre entreprise ? ».



Les réponses émises à la seconde question sont présentées à la figure 8. A l'unanimité, les entrepreneurs s'accordent pour proclamer l'efficacité de l'outil étudié. Pour plus d'efficacité de l'atelier en termes d'implantation définitive d'entreprises en milieu rural, les entrepreneurs préconisent toutefois quelques démarches à adopter :

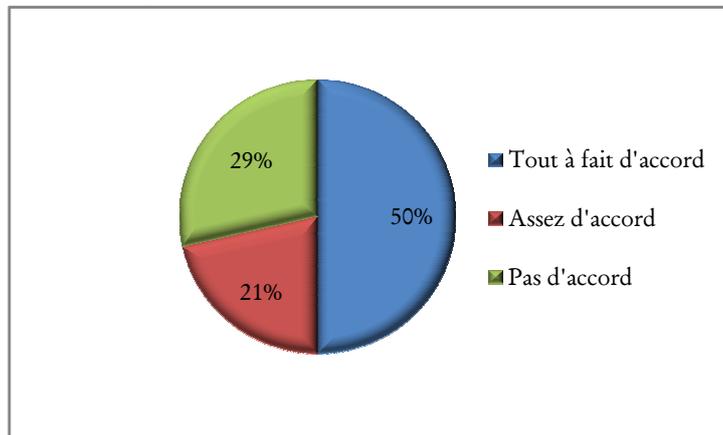
- L'encadrement de la commune au moment du départ de l'entrepreneur : mise en contact et information sur les organismes publics d'aide aux entrepreneurs, ou encore, avertir l'entrepreneur en cas de disponibilités de terrains ou de bâtiments au sein de la commune et pouvant être utilisés pour ses activités.
- Prévoir la possibilité d'étendre l'atelier dans le cas où la commune envisage de le vendre un jour ou l'autre. L'impossibilité d'expansion de certains ateliers freine en effet les projets d'acquisition de ces structures de plusieurs entrepreneurs

Figure 8 : Distribution des entreprises hébergées et ayant été hébergées, selon leur réponse à la question suivante :
« Pensez-vous que l'atelier rural soit un outil efficace à l'installation d'entreprises en milieu rural ? ».



En plus d'estimer l'atelier comme un outil efficace à l'installation d'entreprises en milieu rural, les entrepreneurs le considèrent également comme étant un élément susceptible d'inciter à l'entrepreneuriat en milieu rural [figure 9].

Figure 9 : Distribution des entreprises hébergées et ayant été hébergées, selon leur réponse à l'affirmation suivante :
« L'atelier rural favorise la propension à entreprendre en milieu rural ».



Afin d'assurer la bonne utilisation de l'atelier et donc de réduire voire d'éviter ses temps d'inoccupation, certains entrepreneurs conseillent aux communes d'identifier, préalablement à la conception de l'atelier, quels sont les domaines économiques qu'il serait intéressant de développer au sein de la commune (besoins) et de s'assurer que la conjoncture communale (localisation géographique, accessibilité, dynamisme de la commune, etc.) permette le développement de ces domaines d'activité ainsi identifiés. Sur base de cette analyse, l'atelier, tout en restant modulable, pourrait être conçu de manière à répondre davantage à une certaine catégorie d'activités plutôt qu'à une autre. Cette démarche pourrait notamment permettre de répondre aux attentes de certains acteurs rencontrés (au moins 8 acteurs parmi les 26, certains ne s'étant pas prononcé à ce sujet étant donné qu'il n'a pas été abordé explicitement dans le questionnaire), qui estiment que le locataire devrait être choisi préalablement à l'aménagement de l'atelier, de manière à assurer un parfait équilibre entre les attentes de l'entrepreneur et l'aménagement offert par l'atelier.

Enfin, nous pouvons nous interroger sur la question suivante : Les entrepreneurs hébergés ou ayant été hébergés en atelier sont-ils/ont-ils été intéressés d'acquérir ces structures ? Comme indiqué dans le tableau 26, près d'un entrepreneur sur deux envisage de s'implanter définitivement en milieu rural, en devenant propriétaire de l'atelier qu'il a occupé.

Tableau 26 : Distribution des entreprises rencontrées selon qu'elles envisagent/aient envisagé ou pas d'acquérir l'atelier rural qu'elles occupent/ont occupé.

	Entrepreneurs hébergés	Entrepreneurs ayant été hébergé	Total
Oui	4	2	6
Non	5	1	6
Je ne sais pas	2	0	2

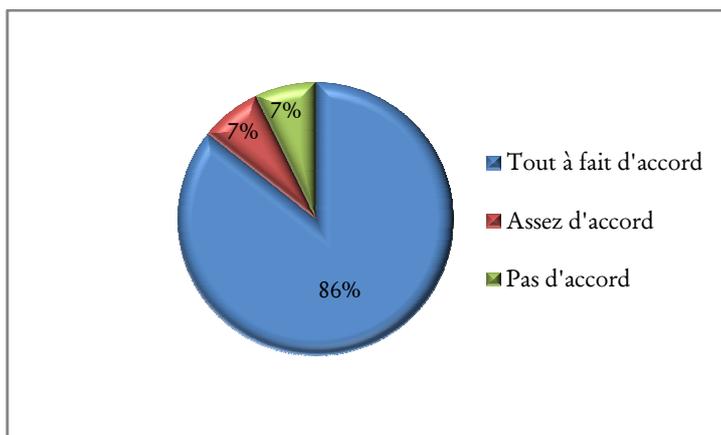
Deux des entrepreneurs, qui n'envisagent pas d'acquérir l'atelier, construisent leurs propres infrastructures. Celles-ci seront bientôt fonctionnelles et sont installées en milieu rural. Un autre entrepreneur explique qu'il n'a jamais envisagé d'acquérir l'atelier, étant donné que la commune ne prévoit pas la vente de celui-ci. Quant aux deux autres entrepreneurs, ils préfèrent rester locataires de l'atelier, ou d'un autre établissement s'ils devaient le quitter, afin de s'éviter les soucis d'un emprunt hypothécaire, et de garder leur liquidité qu'ils préfèrent attribuer à leurs activités plutôt que dans l'immobilier.

Deux entrepreneurs, autrefois hébergés en atelier, envisageaient d'en devenir propriétaire, mais ce projet n'a pas abouti pour deux raisons différentes. Le premier explique que l'aménagement de l'atelier, étant pourtant parfaitement en accord avec ses besoins, a finalement décidé de ne pas l'acquérir, l'atelier manquant de visibilité selon lui. Le second explique que n'ayant jamais reçu de réponse de la part de la commune en retour à son intérêt manifesté pour acquérir l'atelier, a finalement décidé de concevoir ses propres bâtiments dans une autre commune rurale.

Quant aux quatre entrepreneurs, actuellement hébergés en atelier, et qui ont répondu « Oui » à la question, un seul est certain de vouloir acquérir l'atelier, tandis que les trois autres ne rejettent pas l'idée, mais expliquent que ça dépendra plutôt de leurs moyens financiers, du prix demandé ou encore de l'expansion que prendront leurs activités, l'atelier pouvant devenir trop petit, étant donné qu'aucune extension n'est possible.

On observe à la figure 10 que les entrepreneurs s'accordent pour dire que l'installation en atelier permet d'éviter les conflits avec le voisinage. Bien entendu, ce n'est pas le fait d'être implanté en atelier qui prémunit les entrepreneurs de ces conflits, mais plutôt la localisation de ces ateliers, généralement reculés par rapport à la population, situés en zone semi-industrielle voire dans un zoning. En effet, seul l'entrepreneur localisé à Péruwelz (atelier au cœur du village) n'est pas d'accord avec cette affirmation. L'implantation des ateliers conçus à ce jour permet donc d'éviter les conflits avec le voisinage.

Figure 10 : Distribution des entreprises hébergées et ayant été hébergées, selon leur réponse à l'affirmation suivante :
« L'atelier rural permet d'éviter les conflits avec le voisinage ».



Finalement, si l'avis des entrepreneurs n'est pas tranché quant aux facilités d'intégration sociale que peut impliquer l'implantation en atelier rural [figure 11], ils sont en tout cas tous d'accord (100%) pour dire que l'atelier ne complique pas l'intégration de l'entrepreneur au sein de sa commune.

Figure 11 : Distribution des entreprises hébergées et ayant été hébergées, selon leur réponse à l'affirmation suivante :
« L'implantation en atelier rural facilite l'intégration sociale de l'entrepreneur au sein de la commune ».

